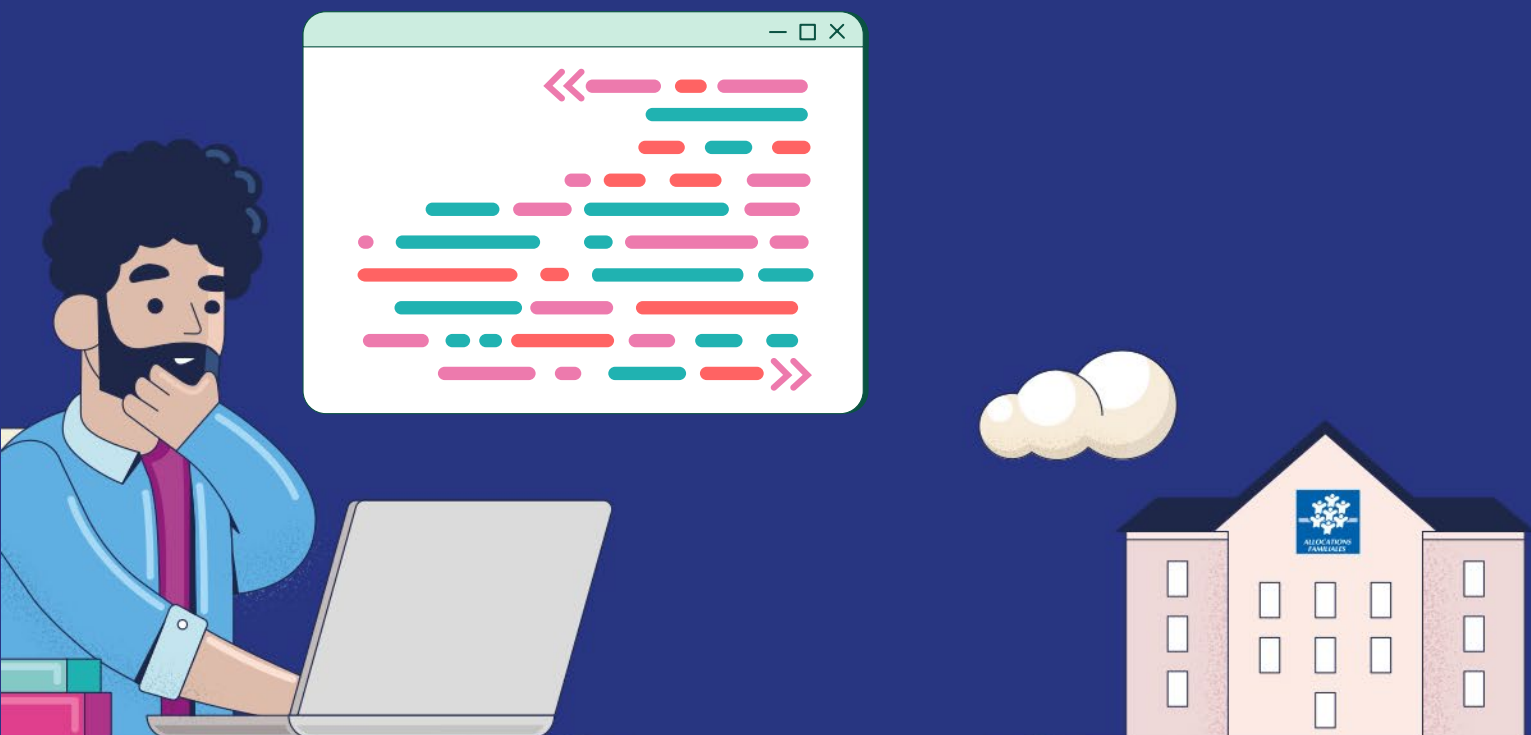


Bilan 2025 de la prévention et de la lutte contre la fraude par les Caf

Une stratégie fondée sur le ciblage
des contrôles et la sécurisation à la source



Dossier de presse
Avril 2026

Edito : Nicolas Grivel, directeur général de la Cnaf

« En sécurisant à la source les données, la modernisation des déclarations réduit le risque et permet le déploiement d'une politique de contrôle plus ciblée et donc efficace ».

1 | Des résultats en hausse en 2025

- 29,2 millions de contrôles réalisés par les Caf en 2025
- Plus de 508,8 millions d'euros de fraudes détectées, contre 449,2 millions d'euros en 2024
- Des fraudes sanctionnées à 100%

2 | Les contrôleurs, le SNLFE et la solidarité à la source, pour assurer le juste droit

- Trois questions à Thomas Desmoulins, directeur du contrôle et de la lutte contre la fraude à la Cnaf
- Les premiers effets de la solidarité à la source

3 | Le DMDE 2026 : un nouvel algorithme plus transparent pour cibler les contrôles

Contacts presse

Virginie RAULT

07 78 95 49 90

Julien PRADINES

06 15 95 78 79

presse@cnaf.fr



“ La stratégie des Caf : sécuriser à la source et mieux cibler les contrôles ”



Les informations transmises par les allocataires et prises en compte pour ouvrir et gérer leurs droits sont pour l'essentiel déclaratives, et susceptibles d'erreurs, volontaires ou non. La politique de contrôle de la Cnaf et des 101 Caf vise donc à sécuriser les données communiquées par les allocataires pour garantir le paiement juste et régulier des prestations sociales et familiales.

Deux avancées ont particulièrement jalonné l'année 2025 en matière de prévention et de contrôle.

Depuis la généralisation de la « Solidarité à la source » en mars 2025, 6,4 millions de bénéficiaires du RSA et de la prime d'activité reçoivent chaque trimestre des déclarations de ressources préremplies grâce aux informations automatiquement transmises par les employeurs et des organismes partenaires. Cette réforme majeure pour les allocataires et les Caf permet de sécuriser les versements en réduisant les erreurs tout en simplifiant les démarches. Un an après, 96% des déclarations sont validées sans demande de modifications, contribuant ainsi largement à la réduction des erreurs déclaratives.

Par ailleurs, dans le cadre de sa politique de réduction des trop perçus et des rappels de prestations, la Cnaf a préparé en 2025 une nouvelle version de son modèle de datamining : le DMDE 2026 (DataMining Données Entrantes 2026) mis en œuvre en janvier dernier. Cet algorithme est un outil statistique d'aide au ciblage de contrôles réalisés par les Caf, afin de contribuer au paiement au juste droit : corriger des erreurs, limiter les indus (trop-perçus) et identifier aussi des rappels de droits en faveur des allocataires. Pour mener ce projet, la Cnaf a fait le choix d'une démarche éthique dès la conception : elle encadre l'usage des données, renforce la transparence avec la mise à disposition du code source sur caf.fr, et vise à limiter les risques de discrimination en s'appuyant sur les travaux de son comité d'éthique.

Enfin, en matière de lutte contre la fraude, l'action combinée du Service National de Lutte contre la Fraude à enjeux et des 700 contrôleurs des Caf a permis de détecter 508 millions d'euros de fraudes, un niveau de détection en augmentation de 13 % par rapport à 2024.

Ces résultats illustrent une stratégie assumée : améliorer le juste droit, mieux cibler les contrôles, renforcer la prévention afin de réorienter les moyens de contrôle vers les situations les plus complexes et sujettes à fraude.

Nicolas Grivel, directeur général de la Cnaf

1

Des résultats en hausse en 2025

Le contrôle en Caf

29,2 millions de contrôles réalisés par les Caf en 2025

Chaque année, les Caf versent près de 100 milliards d'euros d'aides aux 13,5 millions d'allocataires. Dans un système largement fondé sur leurs déclarations, elles doivent s'assurer par des contrôles que chaque versement de ces fonds publics correspond aux droits des allocataires.

En 2025, les Caf ont ainsi réalisé 29,2 millions de contrôles, que ceux-ci soient réalisés par un agent, ou qu'il s'agisse d'une vérification automatique.

Les contrôles sur place (83 196 contrôles)

Les contrôles sur place sont assurés par les 700 contrôleurs qui se rendent au domicile des allocataires ou les reçoivent en point d'accueil de la Caf pour faire le point sur leur situation et leur apporter des conseils en matière de bonnes pratiques déclaratives.

Les contrôleurs sont des agents assermentés devant le Tribunal judiciaire et titulaires d'une carte professionnelle. Ils sont agréés par le directeur général de la Cnaf à l'issue d'une formation qualifiante nationale qui s'effectue en alternance. Une Charte du contrôle sur place définit le cadre du contrôle sur place, ainsi que ses objectifs et obligations réciproques des contrôleurs et des allocataires.

Les contrôles « sur pièces » (1,6 millions de contrôles)

Les Caf vérifient les informations déclarées en demandant des pièces justificatives aux allocataires ou à d'autres organismes partenaires.

Les contrôles automatisés (27,5 millions de contrôles)

Les Caf vérifient la cohérence des informations données par les allocataires auprès des partenaires, tels que France Travail ou les impôts. Les droits sont ensuite mis à jour sur la base de ces données acquises.

Les résultats 2025 du contrôle en Caf

En 2025, l'action de contrôle des Caf a permis de régulariser 1,68 milliards d'euros :

→ les contrôles ont permis de déceler 1,27 milliard de sommes versées à tort à la suite d'erreurs, volontaires ou non, des allocataires.

→ les contrôles aboutissent également à des remboursements aux allocataires, appelés « rappels » : en 2025, ils représentent 408,9 millions d'euros.

	Nombre de contrôles	Montant des impacts financiers	Dont indus	Dont rappels	Impact financier moyen
Contrôles automatisés	27 500 649	443 065 059 €	242 832 294 €	200 232 765 €	16 €
Contrôles sur pièces	1 614 613	759 183 278 €	607 230 736 €	151 952 541 €	470 €
Contrôles sur place	83 196	476 715 611 €	419 995 564 €	56 720 047 €	5 730 €
Total	29 198 458	1 678 963 948 €	1 270 058 594 €	408 905 353 €	



Les résultats 2025 de la lutte contre la fraude en Caf

508,8 millions d'euros de fraudes détectés en 2025

Parmi les contrôles réalisés par les Caf, certaines permettent de détecter une situation de fraude.

La fraude, contrairement à l'erreur de bonne foi ou de l'oubli, est caractérisée par l'intentionnalité : l'allocataire fait volontairement une fausse déclaration ou omet des éléments sur sa situation pour influencer sur le montant de la prestation qu'il reçoit.

En 2025, les Caf ont détecté 508,8 millions d'euros de fraude, soit une augmentation de près de 45 % par rapport à 2022, alors même que le volume de fraudes détectées est resté stable sur la période. C'est la traduction d'un ciblage en amélioration.

Années	Nombre de fraudes qualifiées	Préjudice total	Variation	Préjudice moyen
2022	48 692	351 420 654 €		7 217 €
2023	46 866	759 183 278 €	6 %	7 981 €
2024	49 030	449 244 499 €	20 %	9 163 €
2025	48 863	508 775 524 €	13 %	10 412 €

Les fraudes, détectées par les agents en charge des contrôles en Caf, sont issues à 30 % d'un ciblage du Service National de Lutte contre la Fraude à Enjeux (SNLFE) créé en 2021.

En Caf, 100 % des fraudes sont sanctionnées. En 2025, les Caf ont appliqué :

- 14 181 avertissements
- 30 854 pénalités, pour un montant de 25 298 127 € (pénalité moyenne de 820 €).

Elles ont également réalisé 3 723 dépôts de plainte devant les tribunaux.

Exemple de système de fraude à enjeux démantelé

En 2025, le tribunal judiciaire de Nice a prononcé une première condamnation majeure dans une affaire d'usurpation d'identité : 4 ans d'emprisonnement ferme avec mandat de dépôt pour l'instigateur. Ce dernier avait élaboré un dispositif frauduleux reposant sur la création de faux dossiers Caf à partir d'identités usurpées – notamment celles de personnalités sportives – associées à la production de documents falsifiés dans le but de percevoir des versements de RSA. Le préjudice estimé s'élève à 210 000 euros pour 29 Caf impactées par cette fraude. La condamnation illustre la mobilisation coordonnée du SNLFE, des Caf et de l'autorité judiciaire face aux fraudes organisées, ainsi que la fermeté des sanctions prononcées.

3

Le SNLFE et la solidarité à la source au service du juste droit



3 questions à Thomas Desmoulins, sous-directeur du contrôle et de la lutte contre la fraude à la Cnaf

1. Après la création du Service national de lutte contre la fraude à enjeux (SNLFE) en 2021, quelles ont été les actions marquantes de ce service national l'an passé ?

Dans un environnement caractérisé par l'émergence de nouveaux risques et par la complexification croissante des mécanismes frauduleux, le SNLFE agit au service et avec le réseau des 101 Caf. En effet, les fraudes détectées sont souvent identifiées initialement par les Caf qui communiquent l'information au SNLFE pour analyse approfondie. Une fois l'étendue du phénomène caractérisé, les Caf réalisent les contrôles sur les cibles identifiées.

En 2025, le SNLFE a partagé avec le réseau 13 cibles de contrôle, couvrant un large faisceau de risques : revenus dissimulés liés à l'économie des plateformes, fraude documentaire, fraude à la résidence, fausses activités professionnelles... Cela s'est traduit par un impact financier total supérieur à 170,7 M€, dont près de 144 M€ qualifiés en fraude, contre 130 M€ en 2024.

L'évolution de ces résultats souligne plusieurs facteurs combinés :

- 1 La nécessité de poursuivre les travaux de détection et d'expérimentation.** A titre d'illustration, les travaux engagés en 2024 et 2025 par le SNLFE sur les revenus dissimulés issus de l'économie des plateformes ont permis de détecter plus de 7 M€ d'impact financier pour la Branche Famille.
- 2 Le SNLFE renforce ses méthodes de ciblage en s'appuyant sur des facteurs de risque objectivés,** dans le respect des exigences éthiques et déontologiques. En 2026, l'évolution du ciblage sur des risques tels que la résidence constitue un enjeu majeur en matière de versement du juste droit. Cette typologie de fraude représente à ce jour plus de 123 millions d'euros d'impact financier pour la Branche Famille, marque une évolution structurante dans ce domaine : elle vient outiller et renforcer la capacité de judiciarisation au service des Caf, dans une logique assumée de sanction pénale et de dissuasion.



3 Le déploiement des Prérogatives de Police Judiciaire du SNLFE marque une évolution structurante dans ce domaine : elle vient outiller et renforcer la capacité de judiciarisation au service des Caf, dans une logique assumée de sanction pénale et de dissuasion.

Quelles ont été les évolutions dans les prérogatives du SNLFE en 2025 ?

La loi de financement de la Sécurité sociale pour 2022 a introduit un nouveau dispositif qui permet désormais aux contrôleurs nationaux spécialisés du SNLFE d'exercer des prérogatives de police judiciaire.

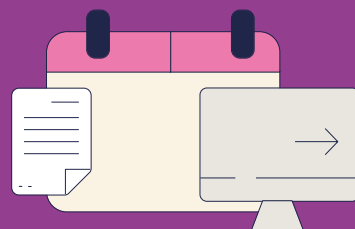
Depuis janvier 2025, et dans le cadre des procédures de commissionnement prévues par les textes, les CNS ont ainsi pu :

- 1** engager des co-saisines avec les services d'enquête, d'initiative ou sur saisine du Parquet;
- 2** dresser des procès-verbaux transmis directement au procureur de la République;
- 3** conduire des auditions pénales libres;
- 4** et, lorsque l'enquête le justifie, diligenter des enquêtes sous pseudonyme.

À ce jour, le SNLFE est engagé en co-saisine sur 12 affaires sous un angle judiciaire sur l'ensemble du territoire national. Parmi celles-ci, 5 relèvent de situations d'usurpation d'identité et/ou de fraude documentaire impactant plusieurs Caf du réseau pour un préjudice pouvant atteindre 400 000 €.

Ces actions sont conduites en coordination avec des services d'enquête spécialisés, tels que l'OCLTI (office central de lutte contre le travail illégal), afin de renforcer l'efficacité de la lutte contre la fraude sociale.

Ces récentes évolutions constituent un véritable accélérateur pour l'action du SNLFE qui est légitimé comme acteur de référence sur le champ de la lutte contre la fraude sociale. Ces nouvelles prérogatives nous ont permis de changer de dimension avec une approche désormais judiciaire.



3. Quelles sont les prochaines évolutions sur le champ du contrôle?

Pour revenir sur le champ de la sécurisation des droits et de l'action de contrôle des Caf, l'enjeu désormais est d'aller jusqu'au bout de l'intégration dans nos processus et réflexes de travail des conséquences de la Solidarité à la source.

En effet, le contrôle « regarde le passé », et en l'occurrence les déclarations des deux dernières années. La solidarité à la source, entrée en application en mars 2025, portera son plein effet en contrôle en mars 2027.

Le ciblage du contrôle sera tout d'abord impacté car une partie des contrôles détectés sur la base d'un risque d'erreur sur les ressources déclarées n'auront plus de raison d'être lancés. Il faut donc accompagner ce changement qui va amener les Caf à contrôler des situations plus complexes. Cela pourra probablement amener une réduction mécanique du résultat opérationnel du contrôle en 2026 et 2027. C'est une bonne chose car c'était l'un des objectifs de la réforme !

Ensuite, les modalités de réalisation des contrôles vont évoluer, car la Solidarité à la source s'appuie sur un portail de mutualisation de la donnée, qui est déjà disponible pour les contrôleurs. En obtenant la donnée à la source, on évite de la demander à l'allocataire et c'est donc positif pour la qualité du contrôle.

Evidemment, il restera par ailleurs des situations de fraudes à détecter. Nous pourrons compter pour cela sur l'action du SNLFE et des Caf qui s'adaptent également aux transformations des profils des fraudeurs dans un contexte global d'incidents autour des données.



Les premiers effets de la solidarité à la source

En mars 2025, l'ensemble des Caf ont mis en place les déclarations de ressources préremplies pour les 6,4 millions de bénéficiaires de la prime d'activité et du RSA. Cette simplification de la démarche de déclaration trimestrielle de ses ressources vise à réduire les erreurs et sécuriser les versements pour les allocataires.

En effet, le formulaire de déclaration est prérempli avec leurs revenus en montant net social déclarés par les employeurs et les aides transmises par les organismes de protection sociale (France Travail, Assurance maladie, Urssaf...). En limitant le déclaratif sur la déclaration de ressources, la plus exposée aux erreurs, la Caf permet de sécuriser les droits versés, de réduire le risque de contrôles répétés pour les allocataires et de cibler les fraudes les plus importantes pour les Caf.

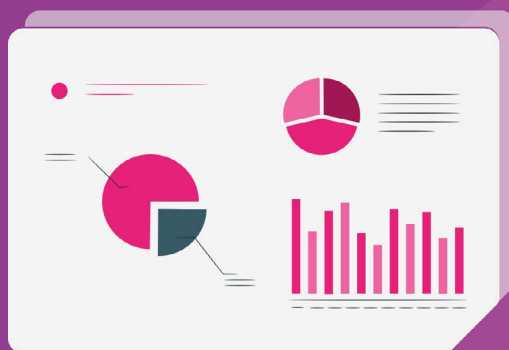
Un an après sa généralisation sur l'ensemble du territoire, 96% des déclarations sont validées sans demande de modification, ce qui témoigne d'une fiabilité élevée des données transmises*.

Cette réforme porte l'ambition également de réduire l'intensité de contrôles sur les allocataires bénéficiaires du RSA ou de la prime d'activité par une sécurisation à la source des données.

***Cf. Communiqué** « Solidarité à la source, un an après : les 5 enseignements clés d'une réforme qui transforme l'accès aux droits ».

Pour en savoir plus sur la politique de prévention des erreurs et de lutte contre la fraude des Caf

Tout savoir sur les contrôles



3

Le DMDE 2026 : un nouvel algorithme plus transparent pour cibler les contrôles

Depuis janvier 2026, dans le cadre de sa politique de réduction des trop-perçus et des rappels de prestations, la Cnaf utilise une nouvelle version de son modèle de datamining : le DMDE 2026 (DataMining Données Entrantes 2026).

Cet algorithme est un outil statistique d'aide au ciblage de contrôles réalisés par les Caf, afin de contribuer au paiement au juste droit : corriger des erreurs, limiter les indus (trop-perçus) et identifier aussi des rappels de droits en faveur des allocataires. Concrètement, le modèle datamining DMDE 2026 va permettre d'identifier les situations d'allocataires les plus exposées à la présence d'un indu de plus de 600 € sur une période de 6 mois.

Pour mener ce projet, la Cnaf a fait le choix d'une démarche éthique dès la conception : elle encadre l'usage des données, renforce la transparence, prévoit un suivi des effets du modèle et vise à limiter les risques de discrimination en s'appuyant sur le comité d'éthique.

Quelle place pour le DMDE dans la politique de contrôle des Caf ?

La Caf peut s'appuyer sur des incohérences détectées lors du traitement du dossier ou à la suite du signalement d'un partenaire, d'un tiers ou encore d'un contrôle aléatoire.

Pour moins de 1 % de l'ensemble des contrôles réalisés par la Cnaf et les Caf ont recours au modèle datamining pour identifier les dossiers les plus exposés à un risque d'indu élevé.

Le contrôleur de la Caf s'appuie sur ces « scores de risque », parmi d'autres informations, pour se concentrer sur les dossiers les plus susceptibles de comporter des erreurs. Cependant, la décision d'un contrôle reste humaine : le contrôleur peut aussi tenir compte d'autres informations et de contraintes opérationnelles (l'organisation des tournées de contrôles sur place par exemple).

Un algorithme construit en s'appuyant sur le comité d'éthique de la Cnaf

Le comité d'éthique sur les usages des données, des algorithmes et de l'intelligence artificielle de la Cnaf, réuni pour la première fois en mars 2025, a pour mission d'appuyer la Cnaf afin d'identifier les risques et les moyens de les atténuer, notamment sur les sujets sensibles liés aux libertés publiques.

Il est composé :

- d'experts des nouvelles technologies, du droit, des sciences de la donnée et de la réflexion éthique et philosophique,
- de représentants des usagers des Caf et du Conseil d'administration de la Cnaf,
- de professionnels de la Cnaf et des Caf.

Transparence : mise à disposition en open source du code informatique du DMDE 2026

Dans la continuité du travail de transparence engagé avec le comité d'éthique, la Cnaf met à disposition le code source du DMDE 2026. Cette publication permet de consulter :

- la liste des variables utilisées par l'algorithme ;
- les coefficients/pondérations associés à chacune ;
- la manière dont ces éléments sont combinés pour produire un score de risque.

Plus d'infos sur Caf.fr : Transparence et garanties éthiques autour de l'algorithme : « <https://www.caf.fr/professionnels/actualites/controles-caf-transparence-et-garanties-ethiques-autour-de-l-algorithme> »



Caisse nationale des Allocations familiales
32 avenue de la Sibelle - 75014 Paris

 @cnaf_actus

 facebook.com/cafallocationsfamiliales

 youtube.com/c/AllocationsfamilialesFrance

 linkedin.com/company/caf-allocations-familiales

